

Image not found or type unknown



Question au sujet d'un abandon de famille

Par **laurette83**, le **18/03/2008** à **17:23**

bonjour,

j'ai une fille de 12 ans reconnue par son père, celui-ci n'a jamais fait face à ses obligations vis-à-vis d'elle et depuis plus de 5 ans a disparu ... Il n'a aucune adresse connue et ne paie aucune pension alimentaire. Alors voilà ma question, que puis-je faire pour faire valoir cet abandon de famille et qu'il ne puisse pas réapparaître pour profiter d'un avantage financier lors de mon décès. Ma fille a plusieurs comptes à son nom pour plus tard et je ne voudrai pas qu'il arrive à en profiter car il a toujours l'autorité parentale. J'ai une autre fille majeure 19 ans puis je alors faire un acte officiel pour que ces affaires soient gérées par elle en cas d'impossibilité de ma part pour "x raisons"

je vous remercie de me répondre et vous souhaite une bonne journée